

MAHO S. D., *Ecritures romanesques et problématique des droits de l'enfant dans Allah n'est pas obligé d'A. Kourouma, ...*

Ecritures romanesques et problématique des droits de l'enfant dans Allah n'est pas obligé d'A. Kourouma, Le Retour de l'enfant soldat de F. d'Assise N'dah et La Voie de ma rue de Kéan Zoh.

MAHO Sézito David

Auteur correspondant : sezitodavid72@gmail.com

Article soumis le 06/10/2023 et accepté le 15/12/2023

Réf. AUM10-0212

Résumé : Depuis la période de la lutte anticoloniale, le personnage de l'enfant connaît une fortune littéraire dans la production romanesque négro-africaine. L'enfance y est perçue tantôt comme une étape qui rime avec quiétude et bonheur, où est accentuée la protection des droits de l'enfant ; tantôt comme une période de détresse où les enfants subissent le non-respect de leurs droits vitaux. Ainsi, les écrivains, en mettant le personnage de l'enfant au cœur de leurs récits, leur font prendre en charge la narration de leurs propres expériences pour soulever la problématique des droits de l'enfant bafoués. Offrant ainsi une lecture du droit dans la littérature, bien des romanciers comme A. Kourouma, F. d'Assise N'dah, S. Kéan Zoh se sont particulièrement intéressés à la situation des enfants de la rue et/ou des enfants-soldats. C'est pourquoi, à la lumière de la sociocritique et de la narratologie, cette étude vise, de façon générale, à montrer comment l'influence du droit sur les créations romanesques constitue une piste de réflexion sur l'éthique de la responsabilité sociétale. Par ailleurs, il s'agit d'analyser, de façon spécifique, les divers traitements des enfants et de repérer le discours sur le droit dans les œuvres littéraires. Ces objectifs conduisent aux résultats suivants : d'abord le personnage de l'enfant, loin de la candeur stéréotypée qu'on lui connaissait jusqu'alors, est un acteur de la mise en scène des droits de l'enfant en perpétuelle violation en tant que victime et bourreau; ensuite les modalités de son discours sont des narratifs mémoriels sous-tendus par des (en)jeux d'éthique de responsabilités sociétales faisant des œuvres romanesques un reflet des problématiques sur les droits des enfants.

Mots clés : bonheur, détresse, droits de l'enfant, enfant, éthique, personnages, responsabilités sociétales.

MAHO S. D., *Écritures romanesques et problématique des droits de l'enfant dans Allah n'est pas obligé d'A. Kourouma, ...*

Abstract : Since the period of the anti-colonial struggle, the character of the child has enjoyed literary fortune in Black African novelistic production. Childhood is sometimes seen as a stage which rhymes with tranquility and happiness, where the protection of the rights of the child is accentuated; sometimes as a period of distress where children suffer from non-respect of their vital rights. Thus, writers, by putting the character of the child at the heart of their stories, make them take charge of the narration of their own experiences to raise the issue of violated children's rights. Thus offering a reading of law in literature, many novelists such as A. Kourouma, F. d'Assise N'dah, S. Kéan Zoh have been particularly interested in the situation of street children and/or child soldiers. . This is why, in the light of sociocriticism and narratology, this study aims, generally, to show how the influence of law on fictional creations constitutes an avenue for reflection on the ethics of societal responsibility. Furthermore, it is a question of analyzing, in a specific way, the various treatments of children and of identifying the discourse on the law in literary works. These objectives lead to the following results: firstly the character of the child, far from the stereotypical candor that we knew him until then, is an actor in the staging of the rights of the child in perpetual violation as a victim and executioner; then the modalities of his discourse are memory narratives underpinned by (in)games of ethics of societal responsibilities making fictional works a reflection of issues regarding children's rights.

Key words: happiness, distress, children's rights, child, ethics, characters, social responsibility.

Introduction

Dans l'évolution de la littérature africaine francophone, depuis *L'Enfant noir* de Camara Laye, le personnage de l'enfant occupe une place importante. Dans bien des romans traitant de l'enfance de manières assez diverses, l'enfant y est présenté tantôt comme victime de maltraitance, de rejet, tantôt comme un bourreau. Les écrivains, en mettant le personnage de l'enfant au cœur de leurs récits, lui font prendre en charge la narration de sa propre expérience en tant que narrateur ou encore en tant que personnage secondaire pour soulever la problématique des droits de l'enfant. C'est dans cette optique que s'inscrit la présente étude qui porte sur les « Écritures romanesques et problématique des droits de l'enfant dans *Allah n'est pas obligé* d'A. Kourouma, *Le Retour de l'enfant soldat* de F. d'Assise N'dah et *La Voie de ma rue* de S. Kéan Zoh. En effet, ces différentes œuvres offrent une typologie des

images stéréotypées de l'enfance à travers lesquelles les personnages-enfants prennent en charge des récits testimoniaux de leur détresse dans un monde chaotique, où les valeurs du code social cèdent la place aux antivaleurs. Comment ces personnages de l'enfant sont-ils déployés comme outils littéraires de mise en exergue de la violation des droits de l'enfant ? En quoi la prise en charge des récits de leurs douloureuses situations relève-t-elle, chez les romanciers, d'un projet d'écriture entre mémoire narrative et (en)jeux d'éthique de responsabilités sociétales ? La présente étude va répondre à ces interrogations en s'appuyant sur les méthodes psychocritique et sociocritique pour montrer la fortune littéraire du personnage de l'enfant considéré comme l'expression et l'antidote d'une époque des pays africains indépendants où les droits de l'enfant sont mis à rude épreuve par des crises de responsabilité politique et sociale. Ainsi après avoir analysé les figures des personnages de l'enfant comme acteurs de théâtralisation de leurs droits en perpétuelle violation, l'étude va interroger quelques différentes modalités de leurs narratifs mémoriels qui induisent, inévitablement, le choix idéologique que les écrivains portent sur ce type de personnage dans leurs intrigues romanesques.

1. Les personnages-enfants et théâtralisation des droits de l'enfant violés

Malgré l'abolition de la colonisation, suivie de l'avènement des indépendances, la question des droits de l'homme ne cessent d'alimenter les productions littéraires. Des écrivains se sont particulièrement intéressés à la théâtralisation de la violation des droits des enfants en mettant en évidence comment l'enfance se trouve hypothéquée non seulement par le phénomène des enfants de la rue, mais aussi par des postures d'enfants soldats alternant entre victimes et bourreaux.

1.1. L'enfance hypothéquée par des postures de victimes et bourreaux

Traditionnellement, l'enfance est perçue comme un moment privilégié de la vie de tout être humain, où l'enfant jouit de son innocence et de son insouciance. Pour A. Schaffner (2005, p.16), c'est « le plus bel âge de la vie », c'est-à-dire, «une époque paradisiaque et protégée» (A. Schaffner, 2005, p.16). Autrement dit, l'enfance est une étape qui rime incontestablement avec quiétude et bonheur au point où des écrivains, à l'instar de J.-J. Rousseau, ont mis l'accent autant sur le modèle d'éducation qu'on devrait lui inculquer que sur les attributs et aptitudes que doivent avoir les formateurs de ce dernier. Pour J.-J. Rousseau, l'enfance est comme une étape idéale où l'enfant se trouve « sans souci rongé, sans longue et pénible prévoyance, tout entier à son être actuel, [qui jouit] d'une plénitude de vie» (J.-J. Rousseau, 1961, p. 489). Longtemps après J.-J. Rousseau, C. Laye développe cette thématique de l'enfance idéalisée avec son roman classique *L'Enfant noir*(1953) dans lequel le personnage-enfant est narrateur de sa propre histoire. S. K. Gbanou explique que le roman de cet écrivain offre une image sociale positive de l'enfant, socialement construite et comparable à celle présentée par J.-J. Rousseau :

Le récit [de *L'Enfant noir*] propose, sous la forme de l'autofiction, une parfaite symbiose entre l'enfant et l'adulte et renoue avec la typologie de l'enfance idéale proposée par Rousseau (...). Son personnage entretient un rapport tout à fait naturel et sans heurt avec le monde qui l'entoure, s'accommodant aussi bien des êtres que des animaux (S. K. Gbanou, 2013, p. 2024).

Contrairement à ce « mythe de l'enfance heureuse» (A. Schaffner, 2005, p.16), les œuvres romanesques du corpus offrent plutôt une représentation contrastée de l'enfant outrancièrement victimisé par la société. Les trois romans présentent l'enfant aux prises avec la souffrance, les abus multiformes de sa fragilité, sa vulnérabilité et son innocence.

En effet, l'enfant qui avait besoin d'être adulé et protégé, du fait de sa vulnérabilité, est de plus en plus un réfugié dans la rue et finit par se retrouver au premier rang des guerres militaro-politiques dans lesquelles il est à la fois victime et bourreau. *Allah n'est pas obligé* d'A. Kourouma et *Le Retour de l'enfant soldat* de F. D'A. N'dah sont, entre autres, des romans africains francophones qui dressent le triste tableau des enfants aux destins hypothéqués par la guerre. Pour montrer l'ampleur des violations des droits de l'enfant, A. Kourouma et F. d'A. N'dah mettent en scène des personnages-enfants qui exposent eux-mêmes leurs conditions de vie d'enfants à travers des récits dialogués. Dans les deux romans, Zango et Birahima prennent en charge les récits de leurs misérables conditions de vie.

Dans *Allah n'est pas obligé*, les détails de conditions dans lesquelles les enfants sont devenus des soldats sont donnés par Birahima : il s'agit de leur enrôlement dans la guerre. Qu'il s'agisse d'enrôlement volontaire ou contraint, il est toujours question de crise de droits. Le premier cas d'enrôlement volontaire peut être dû à plusieurs facteurs tels que les conditions de vie familiale ou sociale, qui ne favorisent pas son épanouissement. De ce fait, l'enfant adopte une posture de vengeance, comme le souligne Birahima qui montre que les enfants revendiquent leurs identités d'enfants-soldats en vue de dénoncer leurs droits vitaux bafoués¹ : droits à la santé, à l'éducation, à la vie en famille, à un niveau de vie suffisant, doit de s'exprimer et d'être protégé de l'exploitation, de la violence et de la guerre. Ce sont autant de droits qu'ils revendiquent à travers leur intégration dans les groupes armés évoquées par Birahima. Aussi veulent-ils surtout donner des leçons aux adultes qui se refusent à préserver l'enfance et en abusent plutôt. En guise d'illustration, l'on

¹ Nous pensons à « La Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) », adoptée par les Nations unies le 20 novembre 1989. La CDE est le premier traité international juridiquement contraignant concernant les droits des enfants.

retiendra les cas de certains enfants-soldats, tels Capitaine Kik, Sarah, Sosso la panthère et Birahima le narrateur principal.

Capitaine Kik a décidé de devenir un « soldat-enfant » parce qu'il est devenu orphelin à la suite de l'assassinat des membres de sa famille qu'il retrouve égorgés par des combattants rebelles dans son village. Sarah, une petite fille issue d'une famille modeste, est aussi devenue orpheline de mère dès sa tendre enfance et est abandonnée par son père ; le narrateur précise qu'elle fut une domestique maltraitée par « Madame Kokui [qui] était commerçante et mère de cinq enfants. Elle fit de Sarah une bonne et une vendeuse de bananes. Chaque matin, après la lessive et la vaisselle, elle allait vendre les bananes dans les rues de Monrovia et revenait à six heures pile pour mettre l'eau au feu et laver le bébé. » (A. Kourouma, 2000, pp. 88-89). Contrainte de rester dans les rues pour se mettre à l'abri de la maltraitance de madame Kokui, Sarah y subit des viols et a dû décider de se prostituer pour assurer sa pitance quotidienne ; le narrateur explique que « Sarah et quatre de ses camarades se prostituèrent avant d'entrer [irrésistiblement] dans les rangs des soldats-enfants pour ne pas crever de faim. » (A. Kourouma, 2000, p. 90). Sosso, la panthère rejoint les rangs des enfants-soldats après la poignarde mortelle portée à son père qui, dans ses états d'ivrognerie quotidienne ne cessait de martyriser sa mère. C'est donc dans ces conditions qu'il est devenu un parricide.

Birahima explique toutes ces situations avec des chefs d'accusation contre les parents et la société toute entière qui violent cet univers paradisiaque de l'enfance: « Quand on n'a plus personne sur terre, ni père ni mère ni frère ni sœur, et qu'on est petit, un petit mignon dans un pays foutu et barbare où tout s'égorge, que fait-on? Bien sûr, on devient un enfant-soldat, (..) pour manger et pour égorger à son tour; il n'y a que ça qui reste ». (A. Kourouma, 2000, pp. 94-95). Plus loin, Birahima ajoute, avec pessimisme et désarroi: « Quand on n'a pas de père, de mère, de frère, de sœur, de tante, d'oncle, quand on n'a pas de rien du tout, le mieux est de

devenir un enfant-soldat. Les enfants-soldats, c'est pour ceux qui n'ont plus rien à foutre sur terre et dans le ciel d'Allah». (A. Kourouma, 2000, p. 118-119).

A la lumière de ces quelques illustrations, le roman d'A. Kourouma aborde, de bout en bout, les thèmes d'enfant orphelin, enfant abandonné dans la misère, enfant traumatisé par l'assassinat cruel des parents. Il y a aussi les thèmes de père irresponsable, de violence conjugale et de crime et de parricide. En fait, si les enfants soutiennent que le « mieux est de devenir enfant-soldat » (A. Kourouma, 2000, p. 119), c'est parce qu'ils ont pris conscience que personne n'a conscience de leurs droits impunément violés. De fait, quand bien même la référence au mythe de l'enfance idyllique ne serait pas directe, l'absence de valeurs morales et spirituelles est constante tout au long des textes, avec l'omniprésence de l'horreur et les débordements de la violence. Face à cette situation de violation des droits de l'enfant, N. Turcotte et S. Léveillé rappellent l'intérêt à accorder au développement des enfants: « Le développement normal de l'enfant est le fruit d'un processus de maturation interne et d'une accumulation d'expériences vécues. La qualité des relations parents-enfant est d'une importance capitale pour le bon développement de l'enfant » (N. Turcotte et S. Léveillé, 2020, p. 126).

Convaincu et conscient de l'impact de ces expériences, A. Kourouma consacre l'intrigue de son roman à la dénonciation des atrocités perpétrées sur l'enfant et par l'enfant-soldat lui-même, qui devient tour à tour victime et bourreau sur les champs de bataille. Par ailleurs, une autre dimension de violation de l'enfance est la consommation abusive des substances psychoactives. Birahima, en narrateur omniscient et homodiégétique, indique que la consommation en abondance du hasch par les enfants les rend vigoureux et résistants aux obstacles : « Et enfin nous voilà (...) heureux de nous trouver autour de Niangbo. On nous a installés et on nous a servi du hasch à profusion (...) nous étions tous forts par le hasch comme des taureaux ... ». (A. Kourouma, 2000, p. 113). En

fait, les substances de drogues leur confèrent toute la personnalité de l'enfant-soldat, comme le cas de Fati, présentée par le narrateur en ces termes : « Fati était comme toutes les filles soldats, méchante, trop méchante. Fati, comme toutes les filles soldats, abusait du hasch et était tout le temps dans les vapeurs. » (A. Kourouma, 2000, p. 93).

Dans sa narration homodiégétique, Birahima justifie que l'enfant est tellement déshumanisé qu'il est souvent contraint d'adopter une posture de bourreau impitoyable pour poser des actes tout aussi déshumanisants. Ce n'est donc pas fortuit si A. Kourouma fait de Birahima un personnage aspirant appartenir au corps d'élites appelé lycaons, pour justifier l'inhumanité, la férocité et la bestialité de ses actes. La prise en charge de cet aveu par Birahima est assez significative: « J'ai voulu devenir un petit lycaon de la révolution. C'étaient les enfants-soldats chargés des tâches inhumaines. Des tâches aussi dures que de mettre une abeille dans les yeux d'un patient, dit un proverbe des nègres noirs indigènes et sauvages ». (A. Kourouma, 2000, p. 177). La définition de l'expression « lycaon de la révolution » donnée par Tieffi, le nouveau commandant de Birahima édifie bien sur les mobiles de l'attitude de celui-ci :

(...) les lycaons, c'est les chiens sauvages qui chassent en bandes. Ça bouffe tout; père, mère, tout et tout. Quand ça a fini de se partager une victime, chaque lycaon se retire pour se nettoyer. Celui qui revient avec du sang sur le pelage, seulement une goutte de sang, est considérée comme blessé et est aussitôt bouffé sur place par les autres. Voilà ce que c'est. (...) Ça n'a pas de pitié. (...) Pour devenir un bon petit lycaon de la révolution, il faut d'abord tuer de tes propres mains (...) un de tes propres parents (...) et ensuite être initié. (A. Kourouma, 2000, p. 177).

L'on constate que les enfants-soldats sont même contraints au parricide pour faire preuve de leur capacité à être de véritables criminels impitoyables. A. Kourouma développe ainsi une critique de la transgression des droits de l'enfant.

Quant à l'œuvre, *Le Retour de l'enfant soldat*, au titre assez significatif, évoque le retour au bercail de Zango, enrôlé de force dans la guerre. L'œuvre montre à quel point ce retour est soumis à rude épreuve. L'auteur y expose les mêmes situations de violation des droits des enfants de treize à dix-sept ans, recrutés de force par des factions armées et soumis à la consommation abusive de la drogue. Zango le dit dans son témoignage à Zépré, en précisant même qu'à cet âge, il a été fait chef de troupes armées :

-[La guerre est] bien pire que tu ne peux l'imaginer ! Après nous avoir fait consommer de la drogue, ce qui eut pour effet de décupler nos forces, nous fûmes conduits au champ tir pour nos premiers exercices pratiques (...) Notre groupe était composé de vingt jeunes soldats âgés de treize à dix-sept ans, dont j'étais le chef(...). (F. D'A. N'dah, 2008, pp. 65-66).

Par ailleurs, la représentation des droits bafoués de l'enfant se lit à travers les échanges entre Meydjidah et le père de Zango qui le prend pour criminel :

- Où est-il ce criminel ? Dis-le-moi vite afin que je lui mette une balle dans la tête !

- Il est dans la brousse, il a peur de rentrer au village, balbutia Meydjidah, traumatisée.

- Eh bien qu'il y reste ! Si jamais il remet les pieds dans ma cours, il verra de quel bois je me chauffe, (...). (F. D'Assise N'dah, 2008, p. 21).

Le père de Zango, en plus de le renier, se dit être prêt à lui ôter la vie. Après la guerre qui l'a déjà privé de son enfance et a violé ses droits fondamentaux, Zango doit faire face à une difficile épreuve : son insertion le plongeant dans une sorte de clochardisation et de désocialisation. Ainsi, en mettant en scène la douloureuse réintégration sociale de l'enfant-soldat Zango, l'auteur critique l'attitude de la famille et de toute sa communauté. Outre les propos du père de Zango, ceux de Gaston, échangeant avec Ayablé, la fille du chef, sont aussi haineux qu'intolérables :

-Ayablé écarte de cet assassin qui n'a que trop profité de ta naïveté !

MAHO S. D., *Ecritures romanesques et problématique des droits de l'enfant dans Allah n'est pas obligé d'A. Kourouma, ...*

-Laisse-moi rire ! Moi te pardonner ? Alors là pas question !

-S'il te plaît Gaston, bannis de ton langage de telles paroles, Ne penses-tu pas que Zango a déjà assez souffert comme ça ?

-Tais-toi ! comment as-tu pu te laisser aveugler par les mensonges de ce meurtrier ? (...) Zango a perdu son statut d'être humain, ainsi que notre amitié, depuis qu'il a intégré la rébellion. Il est le Diable en personne ! (...) tu sais ce que je pense de toi, Zango ? Tu n'es qu'un lâche ! (...) Tu n'es qu'un pauvre imbécile... (F. D'A. N'dah, 2008, pp. 50-52).

A travers ces extraits dialogués, l'écriture devient non seulement une mise en scène théâtrale de la violation des droits de l'enfant, mais aussi un appel à une prise de conscience des responsabilités des hommes et de la société. C'est pourquoi, dans *Le Retour de l'enfant soldat*, l'auteur convoque le procureur dont la plaidoirie rétablit les responsabilités : « Les adultes qui obligent ou autorisent des enfants à participer aux hostilités portent la responsabilité de leur recrutement (...) Mais de grâce, arrêtons de faire souffrir inutilement des victimes que nous avons vite fait de transformer en bourreau ! » (F. d'A. N'dah, 2008, pp. 90-91). A côté des enfants soldats, le phénomène des enfants de la rue mérite une attention particulière.

1.2. Les enfants de la rue : entre exclusion sociale et crise des droits humains

L'analyse consiste, ici, à faire l'état des lieux des enfants de la rue à la lumière de l'œuvre romanesque de S. K. Zoh en mettant l'accent sur l'impact de ce phénomène sur les droits des enfants.

En effet, ce phénomène est étroitement lié à la démission parentale qui se traduit par la crise d'affection et l'absence de prise en charge minimale de l'épanouissement et de la croissance morale et psychologique de l'enfant. S. K. Zoh condamne ainsi cette situation à travers Wonkato Eric relatant son aventure ainsi que celle de ses compagnons de la rue. Le cas le plus illustratif reste celui de Roland, fils d'un riche commerçant libanais installé à Korhogo. En fait, un an après la naissance de Roland, le père est retourné dans son pays,

l'abandonnant avec sa mère Myriam. Quand celle-ci commença des relations sexuelles avec le proviseur du lycée professionnel de la localité, celui-ci refuse tout contact avec Roland. Et Myriam, pour faire plaisir à son amant, décida, à son tour, de mettre son fils Roland à la porte. Wonkato Eric, le narrateur, décrit cette haine contre Roland avec amertume :

Le nouvel homme refusa tout contact avec Roland qu'il haïssait de toute son énergie. Malheureusement pour l'enfant, sa mère [qui] était très amoureuse du proviseur et ne lui refusait rien (...) exécuta l'ardent désir de son armant : se débarrasser de Roland. Puisqu'il lui était impossible d'empoisonner son fils comme le souhaitait son amant, elle décida simplement de le mettre à la porte. (S. K. Zoh, 2002, p. 116).

Roland se retrouve ainsi privé de toute affection maternelle et paternelle dont il a besoin. Myriam et son amant proviseur, ont fait de lui un véritable clochard. Wonkato Eric et ses frères ont vécu la même situation avec leur marâtre. En effet, suite à l'accident mortel de leur mère, le père décide de prendre une nouvelle femme du nom de Dahou, que les enfants ont adoptée tant ils manquaient d'affection maternelle. Mais celle-ci leur refusait la moindre opportunité de tendresse et de réconfort moral; en témoignent les propos de Wonkato Eric :

Mais il aurait quand même pu s'apercevoir que sa femme ne nous faisait plus étudier, qu'elle ne nous donnait plus de consignes et que, pour les affaires nous concernant, elle préférerait s'adresser à Suzanne ou à Juliette .C'était comme si elle avait peur de nous. (...) Dahou avait du mal à nous embrasser (...) Dahou ne nous réveillait plus les matins. Elle ne venait plus nous chercher à l'école. (S. K. Zoh, 2002, p. 71).

Ce récit traduit effectivement le manque d'attention et d'affection de la marâtre qui refuse que son amant lui attribue la maternité par procuration : « (...) tu te trompes Edi. Ce ne sont pas mes enfants. Le mien est encore dans mon ventre. Tu m'entends ? ». (S. K. Zoh, 2002, p. 82). Ce sont autant de preuves que les enfants sont entièrement privés de l'affection paternelle et maternelle. L'on constate ainsi la fuite de responsabilité des parents, contrairement aux dispositions de la convention des droits de l'enfant qui stipule

que « C'est aux parents ou autres personnes ayant la charge de l'enfant qu'incombe au premier chef la responsabilité d'assurer, dans les limites de leurs possibilités et de leurs moyens financiers, les conditions de vie nécessaires au développement de l'enfant »².

Il convient de retenir que Roland, Wonkato Eric et ses frères, tous sont victimes d'insécurité affective, avec une absence totale de prise en charge des droits vitaux. Le passage de Wonkato Eric et ses frères de la cellule familiale à la rue répond à leur quête de mieux-être et d'équilibre psychologique, aussi utopique qu'elle puisse paraître. Wonkato Eric souligne que, livrés à eux-mêmes, ils étaient contraints de s'adonner à la mendicité ou à des activités très laborieuses, afin de pouvoir subvenir à leurs besoins quotidiens: « Nous étions, désormais, livrés à nous-mêmes (...). Dans cette difficile et insupportable situation, notre seul salut était notre capacité à faire certains travaux. (...) » (S. K. Zoh, 2002, p. 116). Dans un souci de mieux représenter cette situation dramatique de violation des droits des enfants, les écrivains leur donnent régulièrement la parole pour assumer la mémoire narrative de leur vécu.

2. Les personnage-enfants : entre mémoire narrative et (en)jeux d'éthique de responsabilités sociétales

Tout texte littéraire, étant ponctué de différentes traces de l'histoire générale, participe à créer une mémoire. C'est donc à travers la construction de la voix narrative des personnages enfants qu'ils dévoilent leur propre état d'esprit traumatique, mais dégagent les enjeux de la mémoire de la société avec sa problématique d'éthique et de responsabilité.

2.1. La voix autobiographique romancée pour dire le trauma

L'analyse de l'instance narrative des romans du corpus permet d'étudier comment ces œuvres romanesques s'interpellent et se

² Cf Article 27 de la *Convention relative aux droits de l'enfant* du 20 Novembre 1989.

répondent en échos sur les droits bafoués des enfants. Les paramètres de l'énonciation et de la focalisation permettent de montrer comment le narrateur oscille entre souvenirs réalistes et autobiographie des protagonistes dont il fait partie intégrante. L'écriture des souvenirs de Zango, Birahima et d'autres enfants-soldats d'une part, de Wonkato Eric et de ses frères enfants de la rue d'autre part, se trame, à partir de ce qui constitue le cadre narratif de leurs histoires personnelles respectives. L. Arfuch explique, à juste titre, que « le rôle configuratif du langage est très important pour les récits (...) : le récit est celui d'un « je » en tant que désignation grammaticale indiquant une illusoire unité du sujet, il modèle l'expérience et trace les contours du dicible tout en laissant à l'inexprimable sa part irréductible » (L. Arfuch, 2011, p. 168). C'est la raison pour laquelle l'accent sera mis sur la capacité mentale et psychologique de ces personnages à mobiliser les épisodes personnels qui définissent leurs vies dans leur singularité, tout en interrogeant la mémoire qui implique l'expérience subjective de ce qui leur est arrivé. Le témoignage de Zango, par exemple, à travers sa conversation avec Zépré est édifiant :

- Après nous avoir fait consommer de la drogue, ce qui eut pour effet de décupler nos forces, nous fûmes conduits au champ tir pour nos premiers exercices pratiques.
- Sais-tu quelles étaient nos cibles ?
- C'étaient des hommes, comme toi et moi.
- Et vous avez tiré sur eux ?
- C'était la règle du jeu nous n'y pouvions rien.
- (...) Notre groupe était composé de vingt jeunes soldats âgés de treize à dix-sept ans, dont j'étais le chef... » (F. d'A. N'dah, 2008, pp. 65-66).

Cette analyse vise, ici, moins à hiérarchiser des formes discursives qu'à interroger leur rôle décisif afin de saisir la reconfiguration de la narration subjective prise en charge par ces enfants sur un ton pathétique de traumatisme. L. Arfuch l'explique en ces termes :

MAHO S. D., *Écritures romanesques et problématique des droits de l'enfant dans Allah n'est pas obligé d'A. Kourouma, ...*

Dans la tonalité qui caractérise cet espace discursif, la valeur biographique - qui suppose, selon Mikhaïl Bakhtine, la mise en ordre de la vie de celui qui raconte et, corrélativement, de celle de son destinataire, mais aussi la nécessaire visée éthique de la vie en général - n'est pas la seule à compter. Il faut lui ajouter ce que nous pourrions appeler la valeur mémoriale menant (...) [à] la remémoration d'un passé avec sa charge symbolique et souvent traumatique dans l'expérience individuelle et/ou collective. (L. Arfuch, 2011, p. 165).

En fait, c'est à partir de l'événement traumatisant que le récit constitue, pour ces enfants, le lieu symbolique de dire la mémoire des atrocités de ce siècle que réactualisent les écrivains en déployant, dans une temporalité différée, des souvenirs personnels, des témoignages et des expériences vécues. Ainsi, à propos de *Birahima*, par exemple, C. Ndiaye explique qu'A. Kourouma a su rendre « lisible un sujet aussi grave et réellement insupportable que les atrocités vécues par les enfants-soldats en confiant le récit à un narrateur enfant » (C. Ndiaye, 2006, p. 77).

Chacun des enfants en crise d'affection reconstitue, avec une dose d'émotions personnelles, les événements traumatiques passés dans leur contexte respectif. Les récits de *Birahima* et ses protagonistes d'un côté et ceux de *Zango* de l'autre, à partir de leur énonciation, constituent un acte par lequel se donne à lire la voix à la fois individuelle et collective des enfants en détresse. La notion d'énonciation qui permet de concevoir le texte narratif comme un acte de parole dans le cadre d'une transmission, est selon É. Benveniste (1976, p. 80) comme « (...) cette mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation ». Dans les récits des deux œuvres, *Birahima* et *Zango*, fortement présents à l'intérieur de la diégèse, ont le statut de narrateurs intradiégétiques, racontant leur propre vie d'enfants de la rue qui combattent âprement pour leur (sur)vie sociale. Dans *Allah n'est obligé*, *Birahima* raconte sa vie d'enfant de la rue, devenu combattant: « Là-bas, les enfants de la rue comme moi devenaient des enfants soldats (...) » (A. Kourouma, 2000, p. 41). En plus de son récit où il assume sa posture d'enfant soldat, il avoue être privé d'éducation, au point de penser que

l'école n'a pas de valeur: « Mais suis p'tit nègre parce que je parle mal le français (...). Mon école n'est pas arrivée très loin, j'ai coupé cours élémentaire deux. J'ai quitté le banc parce que tout le monde a dit que l'école ne vaut pas le pet d'une vieille grand-mère » (A. Kourouma, 2000, p. 7). Et la situation d'exilé de Birahima, parti de son pays natal, la Côte d'Ivoire, l'avait donc prédisposé à ne pas jouir de son enfance.

Dans les œuvres romanesques du corpus, la mémoire constitue un véritable outil que les écrivains mettent au cœur de l'expérience psychologique des personnages enfants pour (re)construire leur identité personnelle. Paul Ricœur explique que leurs témoignages ont ceci de spécifique qu'ils sont le lieu de l'auto-désignation et de l'auto-dévoilement :

La spécificité [de leur] témoignage consiste en ceci que l'assertion de la réalité est inséparable de son couplage avec l'auto-désignation du sujet témoignant. De ce couplage procède la formule type du témoignage : j'y étais. Ce qui est attesté indivisément est la réalité de la chose passée et la présence du narrateur sur les lieux de l'occurrence. Et c'est le témoin qui d'abord se déclare témoin. Il se nomme lui-même. Un déictique triple ponctue l'auto-désignation : la première personne du singulier, le temps passé du verbe et la mention du là-bas par rapport à l'ici. (P. Ricœur, 2000, p.204).

A travers ces témoignages, l'expérience de leur Moi devient un dispositif narratif et chacun expose son expérience traumatique passée de façon à la faire entrer dans le tissu narratif qui impose sa forme propre à son autobiographie. En réalité, la forme de narrations que ces enfants donnent à lire est très fortement influencée par les réminiscences de leur passé. Leurs instances narratives sont des moyens auxquels ils ont recours pour (re)donner sens à leur vie. Par la mise en intrigue narrative, ils parviennent à s'intégrer et à apprivoiser leur traumatisme. Cette fictionnalisation humanise aussi leur douloureuse expérience de la vie en donnant une certaine signification au temps qui passe. En relatant leurs expériences mémorielles de traumatisme lié aux droits bafoués,

chacun de ces enfants se constitue en sujet moral pour poser à la société la question d'éthique de responsabilité qui lui incombe.

2.2. L'enfance et société : une question d'éthique de responsabilité

L'éthique est un terme présent dans presque tous les domaines. Dans son usage comme dans sa pratique, il est associé à la morale. Si la morale invite à répondre à la question « que dois-je faire ? », l'éthique, quant à elle, suggère la réponse à la question « comment dois-je faire ce que j'ai à faire ? », ou encore « comment dois-je vivre dans ma société ou mon environnement ? ». Ces questions, qui renvoient à la notion globale de mœurs et de comportement, sont au cœur de la perception qu'a C. Taylor de l'éthique et qu'il définit comme « l'ensemble des moyens que nous mettons en œuvre pour répondre à la question "comment devrions-nous vivre ? ». (C. Taylor, 2003 [1989], p. 79). La réponse à ces interrogations réside aussi dans les rapports des personnes adultes aux enfants car, selon B. Walter (2006, p. 83), « Chaque enfant, quel qu'il soit, quelle que soit sa déficience, a besoin que l'adulte soit porteur d'une promesse de futur pour lui et l'aide ainsi à se projeter au-delà du présent ». De toute évidence, l'intérêt de l'enfant doit être privilégié dans la représentation que l'adulte se fait de lui, avec l'idée subjective de rechercher l'intérêt supérieur de l'enfant. Nous pouvons évoquer, par exemple, le cas de Yacouba, un féticheur musulman, dans *Allah n'est pas obligé*, avec qui Birahima a tenté de retrouver sa tante Mahan par tous les moyens, dans un climat de guerre.

Parler donc d'éthique et de responsabilité dans la relation de l'enfant et de la société soulève la question de l'engagement des adultes que les écrivains réinvestissent dans leurs productions, en mettant un accent particulier sur le respect du contrat social dont les adultes sont garants, aux yeux des enfants. Cela rappelle deux conceptions de l'éthique dans l'écriture romanesque : la conception substantive qui établit une équivalence entre l'éthique et la probité de l'écriture fictionnelle et la conception attributive qui fait, quant à elle, de l'éthique, un jugement de valeur. De l'une à l'autre

conception, prévaut l'idée qu'au-delà de la responsabilité des adultes mise en fiction, l'écriture romanesque est aussi investie d'une forme de responsabilité humaniste, car elle prend en charge les défis de la pensée sociale et de la morale auxquels tous les hommes sont inévitablement soumis.

De la figure de l'orphelin à celle de l'enfant-soldat, les œuvres romanesques offrent la même lecture de renversement des valeurs et interrogent opportunément la responsabilité de toute la société. Le faisant les œuvres mettent en évidence la nécessité de la décision éthique à prendre dans le traitement de l'enfance. Et Barbara Walter explique, à juste titre, que « la prise de décision devient éthique dès lors qu'elle est portée par un adulte qui croit en l'enfant et en sa capacité à vivre sa vie dans une promesse de lendemain » (B. Walter 2006, p. 84). En effet, l'éthique de / et dans la décision à prendre n'exclut pas l'asymétrie dans la relation de l'enfant avec l'adulte. L'importance d'une telle décision est qu'elle accentue la responsabilité de l'adulte et de la société à rendre central l'intérêt supérieur de l'enfant, avec en point mire des objectifs qui s'inscrivent dans la perspective globale du respect de ses droits et de son avenir. Or l'enfant-soldat, l'enfant de la rue, l'orphelin abandonné sont tous enfermés dans un labyrinthe de déshérités et de victimes de violence de guerre dans ce monde que Birahima qualifie de « bordel au carré » (A. Kourouma, 2000, p. 161). Pour relever la crise de responsabilité et d'éthique dans ce monde, ce personnage-enfant présente les dirigeants comme « des bandits de grand chemin » (A. Kourouma, 2000, p. 161). Son explication, à ancrage réaliste, à propos du Libéria est assez édifiante: « Il y avait au Liberia quatre bandits de grand chemin : Doe, Taylor, Johnson, El Hadji Koroma, et d'autres fretins de petits bandits. Les fretins bandits cherchaient à devenir grands. Et ça s'était partagé tout » (A. Kourouma, 2000, p.51).

Ces enfants, manipulés et victimes de l'exclusion sociale, invitent la société à s'approprier la responsabilité de leur liberté et de leur humanité. Privés des vraies joies de leur enfance et de leur

adolescence violées, ils ont conscience d'avoir précocement subi le mépris de leur dignité humaine et de leurs droits élémentaires. En décrivant leur détresse dans laquelle ils troquent leur souffrance contre une incertaine quête du mieux-être dans l'inconnu, ils invitent la société à l'éthique de la responsabilité. Ces phénomènes d'enfants soldats et d'enfants de la rue, dont ils sont victimes, connaissent une fortune dans la critique littéraire et soulèvent des problématiques dont les réponses se résument fondamentalement en termes d'éthique et de responsabilité sociale. Ricardo Lucchini, en déclinant les conséquences de ces phénomènes, invite à considérer l'enfant comme un acteur social appartenant à une catégorie sociale:

Il n'est pas question de nier l'existence des diverses contraintes qui pèsent sur l'enfant en situation de rue. Elles sont souvent très lourdes de conséquences pour l'enfant et son entourage familial. (...) L'enfant est aussi un acteur social et il appartient à une catégorie sociale qui n'est pas homogène sur le plan psychosociologique et la rue est une réalité complexe. (R. Lucchini, 1998, p. 348).

La littérature, s'intéressant à ces phénomènes, désigne les activités de ces enfants comme des stratégies de survie et de «devoir-être». Et les œuvres romanesques du corpus offrent une lecture de responsabilité partagée des parents, des adultes et de la société en général. Si A. Kourouma confère à Birahima et bien d'autres personnages-enfants la posture d'enfants-soldats et leur donne la parole pour dire leur détresse, c'est pour montrer à quel point l'enfance est en danger. Birahima, dans l'expression de sa colère et de son indignation contre l'irresponsabilité des chefs de guerre et leurs commanditaires, dévoile que ceux-ci recherchent impunément leurs intérêts personnels : « Quand on dit qu'il y a guerre tribale dans un pays, ça signifie que des bandits de grand chemin se sont partagé le pays (...) la richesse. Ils se sont partagé tout et tout et le monde entier les laisse faire (tuer librement les innocents, les enfants et les femmes.(...) Le plus marant, chacun défend avec l'énergie du désespoir, son gain (...))» (A. Kourouma, 2000, p. 49).

MAHO S. D., *Écritures romanesques et problématique des droits de l'enfant dans Allah n'est pas obligé d'A. Kourouma, ...*

A travers ces dénonciations, les écrivains font de leurs œuvres des moyens de défense des droits des enfants qu'évoque d'ailleurs l'anthropologue mozambicaine, Alcinda Honwana, en termes de nécessité absolue : « Les enfants doivent être défendus. Les soldats défendent. Les enfants doivent être protégés, le mandat des soldats est de les protéger » (A. Honwana, 2000, p. 59). Elle va plus loin que « les analyses souvent simplistes et moralisantes qui dépeignent ces enfants comme étant uniquement des victimes » (A. Honwana, 2000, p. 73).

F. D'Assise N'dah légitime aussi la défense des droits des enfants en faisant intervenir un procureur dans son œuvre pour dire le droit. Face à la victimisation croissante de l'enfant lors des conflits armés, le procureur, met un point d'honneur sur la responsabilité partagée des parents et des hommes politiques. Il procède par des interrogations rhétoriques auxquelles il apporte des réponses de droit :

La question qui se pose ici est celle de savoir si des enfants, entraînés dans une guerre par les adultes, doivent être tenus pour responsables de leurs actes. Que disent les conventions internationales ? Pendant la guerre, les enfants-soldats commettent des atrocités, souvent même pires que celle des adultes. (...) Mais ces derniers ne peuvent pas être responsables de leurs actes devant la loi. Les adultes qui obligent ou autorisent des enfants à participer aux hostilités portent la responsabilité de leur recrutement et devraient répondre des conséquences de leurs actes. (F. D'Assise N'Dah, 2008, p. 90-91).

A la lecture de cette intervention d'un homme de la loi, l'on comprend qu'un enfant peut certes commettre lui-même des actes de violation grave du droit international humanitaire, mais dans ces conditions précises, ce sont ses commanditaires qui doivent devoir répondre de leurs actes. Le réquisitoire du procureur rappelle aussi les conventions internationales qui assurent la protection de l'enfant et préconisent le rétablissement des victimes dans leurs droits, à travers leur insertion sociale. Lors du procès de Zango dont il a assuré la défense, il est formel sur la question de la décision éthique et responsable à prendre : « Il faut donner aux enfants les moyens

MAHO S. D., *Écritures romanesques et problématique des droits de l'enfant dans Allah n'est pas obligé d'A. Kourouma, ...*

de reconstruire leur vie(...). Si nous ne pouvons pas transformer le passé de ces enfants, nos enfants, ne compromettons pas davantage leur avenir. Il est essentiel de rechercher des solutions pour qu'ils ne soient pas à payer le prix pour leur participation forcée à des guerres provoquées et financées par des adultes. » (F. d'Assise N'dah, 2008, pp. 91-92).

A travers le personnage du procureur, F. d'Assise N'dah prône essentiellement l'intérêt supérieur des enfants et envisage une société juste et tolérante, où la réintégration sociale de l'enfant doit être accompagnée d'un programme national de réinsertion ; c'est pourquoi,

Trois mois déjà que Zango était de retour. Sa situation semblait avoir positivement évolué depuis le jour où, sur intervention de monsieur l'inspecteur en personne, il avait été autorisé à reprendre le chemin de l'école. Le programme National de Réinsertion et de Réhabilitation Communautaire (PNRRC), lui avait offert des fournitures et deux tenues scolaires pour reprendre les cours.(F. d'Assise N'dah, 2008, p. 57).

S. K. Zoh, pour sa part, s'engage dans ce projet de société où les droits de l'homme en général, et ceux des enfants de la rue en particulier, doivent être précieusement protégés :

C'est la même chose pour les « enfants de la rue ». Cela arrive comme un accident sans qu'ils s'y attendent. C'est pourquoi, tout comme les médecins vont au secours des victimes d'un accident, la société doit aller au secours des enfants qui vivent dans nos rues. Il faut leur donner leur chance comme nos grands-parents l'ont fait (...). Une main généreuse, des vivres, une couchette et des vêtements, voilà ce dont ils ont besoin. (...) (S. K. Zoh, 2002, pp. 151-152).

L'essentiel à retenir, ici, est que les auteurs qui écrivent sur la condition humaine veulent véhiculer un message : celui de l'optimisme. Il s'agit de mettre tout en œuvre pour faire reconnaître les enfants en tant que personnes humaines à part entière qui méritent protection. Pour P. Chapleau, «L'enfant-soldat n'est ni seulement un enfant ni uniquement un soldat. C'est un défi à relever » (P. Chapleau, 2007, p. 277). Toutes les conditions utiles doivent

être réunies pour que les enfants puissent entrer dans un lien social ordinaire où chaque adulte doit s'ériger éthiquement en « thérapeute par procuration » pour créer un environnement bienveillant qui suscite la confiance chez l'enfant. Les romanciers du corpus appellent tous ainsi, de leurs vœux, une perspective de justice sociale où les enfants seraient plus des sujets de droits que des objets de droits.

Conclusion

Les droits de l'homme et de l'enfant constituent une problématique de plus en plus présente dans la littérature avec la prédominance et l'omniprésence des personnages-enfants engagés dans des situations labyrinthiques d'enfants de la rue et d'enfants soldats. À travers Birahima, Zango et Wonkato Eric et les autres personnages secondaires, les romanciers remettent en question la représentation idyllique que la société devrait faire des enfants. Ils se posent en porte-paroles d'une jeunesse africaine déshéritée et exploitée et soulèvent la double problématique de responsabilité de la société et de l'éthique pour garantir leurs droits à la vie et à l'épanouissement. La violation des droits élémentaire est une réalité qui s'observe dans *Allah n'est pas obligé*, *La voie de ma rue* et *Le retour de l'enfant soldat*. Tous ces romans évoquent des faits réels pour interroger la réalité des responsabilités des hommes et de la société dans sa globalité, avec les crises familiales et sociopolitiques qui ont fabriqué des enfants de la rue, lesquels sont devenus ensuite des enfants soldats. Pour montrer qu'ils ne sont pas dupes de l'attitude des personnes adultes, les enfants en situation de détresse s'autosaisissent à travers la place que les écrivains leur octroient dans la fiction pour parler d'eux-mêmes et pour eux-mêmes. La présente étude a également montré que le roman négro-africain est un genre qui rend compte du non-respect du droit humain et invite à plus d'éthique de responsabilité partagée.

Références bibliographiques

ARFUCH Leonor, 2011, « Autobiographie et mémoires traumatiques », *Tumultes* n° 36, Éditions Kimé 2011/1, p. 163 à 181.

BENVENISTE Émile, 1976, *L'appareil formel de l'énonciation* dans *Problèmes de linguistique générale II*, Paris, Gallimard.

CHAPLEAU Philippe, *Enfants soldats, victimes ou criminels de guerre ?*, Editions du Rocher, Monaco, 2007, p.277.

GBANOU Sélom Komlan, 2013, « De L'enfant noir à l'enfance noire dans le roman francophone. Le paradoxe d'une image », *Ute Fender, Liliana Ruth Feierstein (eds), Enfances ? Représentation de l'enfance en Afrique et en Amérique Latine, München, AVM édition.*

HONWANA Alcinda, 2000, « Innocents et coupables : les enfants-soldats comme acteurs tactiques », *Politique africaine*, N° 80, p. 58-78. Disponible sur <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2000-4-page-58.htm>

LUCCHINI Ricardo, 1998, « L'enfant de la rue: réalité complexe et discours réducteurs », In: *Déviance et société*, Vol. 22 - N°4. p. 347-366,
<https://doi.org/10.3406/ds.1998.1669>https://www.persee.fr/doc/ds_0378-7931_1998_num_22_4_1669

N'DAH François d'Assise, 2008, *Le retour de l'enfant soldat*, Abidjan, Vallesse.

NDIAYE Christiane, 2006, La mémoire discursive dans Allah n'est pas obligé ou la poétique de l'explication du « blablabla » de Birahima, *Études françaises*, vol. 42(3), p. 77-96.
<https://doi.org/10.7202/015791ar>

Ricœur Paul, 2000, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil.

ROUSSEAU Jean-Jacques, 1961, *Émile ou De l'éducation*, Paris, Garnier Flammarion.

MAHO S. D., *Écritures romanesques et problématique des droits de l'enfant dans Allah n'est pas obligé d'A. Kourouma, ...*

SCHAFFNER Alain (dir.), 2005, *L'ère du récit d'enfance (en France depuis 1870)*, Arras, Artois Presses Université, coll. « Enfances ».

TAYLOR Charles, 2003, *Les sources du moi. La formation de l'identité moderne* (trad. de Charlotte Melançon), Montréal, Boréal, coll. « Compact », 2003.

TURCOTTE Nadia et LEVEILLEE Suzanne, 2020, « Analyse des figures parentales de quatre enfants exposés à la violence conjugale », *Revue québécoise de psychologie*, vol. 41(1), p. 125–150. <https://doi.org/10.7202/1070666ar>

WALTER Barbara, 2006, « Éthique et droits de l'enfant : un entre-deux éducatif », in *Reliance 2006/2* (n° 20), Éditions Érès, p. 81-84.